

Charleroi, le 13/11/20

Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

**Maisons de repos et de soins,
Maisons de repos pour personnes âgées
et Centres de soins de jour
Circulaire a l'attention de la Direction**

DIRECTION TRANSVERSALE DES FINANCES
Département Bien-être et santé

Nos références : AVIQ/DTF/FP/10.2020/Circulaire MRS-pseudo-codes régionaux
Personne de contact : Florence PIROTTE – df.oe@aviq.be – 071 33 71 71

CIRCULAIRE MRS-MRPA-CSJ 2020/07

Objet : Pseudo-codes régionaux en vigueur à partir du 01/01/2021

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du transfert de compétences en matière de santé, un protocole de transition avait été conclu entre l'état fédéral et les entités fédérées. Ce protocole cadrerait notamment l'utilisation des codes et pseudo-codes de nomenclature hérités de l'INAMI pour les matières devenues régionales.

Jusqu'à présent, les entités fédérées pouvaient encore utiliser les codes de nomenclature INAMI existants car l'INAMI s'était engagé à ne pas les attribuer à d'autres prestations. Ceci est valable jusqu'au 31/12/2020. Dès lors, au 1/1/2021, toutes les entités fédérées doivent remplacer les anciens numéros de nomenclature fédérale par leurs propres numéros de nomenclature.

Concrètement, pour les prestations jusqu'au 31 décembre 2020 inclus (et facturées aux mutualités maximum jusqu'au 31 décembre 2022 inclus), les anciens pseudo-codes INAMI peuvent être utilisés.

Les prestations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 doivent être facturées avec les nouveaux pseudo-codes AVIQ.

Vous trouverez ci-dessous les tables de concordance à utiliser pour assurer la transition. Si vous utilisez un logiciel de facturation, il relève de votre responsabilité de vous assurer que votre fournisseur a bien intégré les nouveaux pseudo-codes régionaux dans celui-ci.

1. Maisons de repos et de soins (MRS)¹

Libellé ²	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Forfait catégorie B en MRS (IC)	763033	120016
Forfait catégorie C en MRS (IC)	763055	120038
Forfait catégorie Cdem en MRS (IC)	763070	120053
Forfait catégorie B en MRS (IP)	763114	120075
Forfait catégorie C en MRS (IP)	763136	120097
Forfait catégorie Cdem en MRS (IP)	763151	120119
Montant de correction MRS	763615	120156
Montant de correction MRS – nouvelle institution	763652	120178

2. Maisons de repos pour personnes âgées (MRPA)²

Libellé	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Etablissement non-agréé, enregistré	764411	123538
Forfait catégorie O en MRPA (IC)	763195	123015
Forfait catégorie A en MRPA (IC)	763210	123037
Forfait catégorie B en MRPA (IC)	763232	123059
Forfait catégorie C en MRPA (IC)	763254	123074
Forfait catégorie Cdem en MRPA (IC)	763276	123096
Forfait catégorie D en MRPA (IC)	763696	123457
Forfait catégorie O en MRPA (IP)	763291	123118
Forfait catégorie A en MRPA (IP)	763313	123133
Forfait catégorie B en MRPA (IP)	763335	123155
Forfait catégorie C en MRPA (IP)	763350	123177
Forfait catégorie Cdem en MRPA (IP)	763372	123199
Forfait catégorie D en MRPA (IP)	763711	123479
Forfait catégorie O en MRPA (IC) – CS	763394	123214
Forfait catégorie A en MRPA (IC) - CS	763416	123236
Forfait catégorie B en MRPA (IC) – CS	763431	123258
Forfait catégorie C en MRPA (IC) – CS	763453	123273
Forfait catégorie Cdem en MRPA (IC) – CS	763475	123295
Forfait catégorie D en MRPA (IC) – CS	763733	123494
Forfait catégorie O en MRPA (IP) – CS	763490	123317
Forfait catégorie A en MRPA (IP) – CS	763512	123339
Forfait catégorie B en MRPA (IP) – CS	763534	123354
Forfait catégorie C en MRPA (IP) - CS	763556	123376
Forfait catégorie Cdem en MRPA (IP) – CS	763571	123398
Forfait catégorie D en MRPA (IP) – CS	763755	123516
Montant de correction MRPA	763630	123413
Montant de correction MRPA – nouvelle institution	763674	123435

^{1,2} Les Abréviations « IC » et « IP » correspondent respectivement à « Intervention Complète » et « Intervention Partielle »

3. Centres de soins de jour (CSJ)

- **Forfaits**

Libellé	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Forfait F	764514	126036
Forfait Fp	764912	126073
Forfait D	764934	126095
Forfait Fd	764956	126117
Facturation avec effet rétroactif - CSJ	764536	126058

- **Déplacement**

Libellé	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Frais de déplacement - CSJ	764470	126014

4. Ristourne sur le coût solidarisé du matériel d'incontinence (MRS – MRPA)

Libellé	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Autres patients	763593	120134

5. Suppléments MRS - MRPA – CSJ et congé non-payé

Libellé	Ancien n° INAMI Ambulant	Nouveau n° AVIQ Ambulant
Frais d'hébergement : chambre d'une personne	960551	129013
Frais d'hébergement : chambre de deux personnes	960573	129035
Frais d'hébergement : chambre commune	960595	129057
Frais de séjour en CSJ	960610	129079
Frais d'hébergement : abonnement télévision	960632	129094
Frais d'hébergement : abonnement internet	960654	129116
Frais d'hébergement : dépenses téléphone	960676	129138
Suppléments liés aux soins : matériel de soins non compris dans le forfait	960691	129153
Suppléments liés aux soins : matériel d'incontinence	960713	129175
Suppléments liés aux soins : produits (para)pharmaceutiques	960735	129197
Suppléments liés aux soins : compléments nutritionnels	960750	129219
Suppléments liés aux soins : ristournes (montant en négatif)	960772	129234
Autres suppléments : buanderie	960794	129256
Autres suppléments : pédicure	960816	129278
Autres suppléments : manucure	960831	129293
Autres suppléments : boissons	960853	129315
Autres suppléments n'appartenant pas aux catégories précédentes	960875	129337
Transport lié aux soins : taxi	960890	129359
Transport lié aux soins : ambulance	960912	129374
Transport lié aux soins : transport domicile/CSJ	960934	129396
Frais médecin (mention facultative)	960956	129418
Frais kiné (mention facultative)	960971	129433

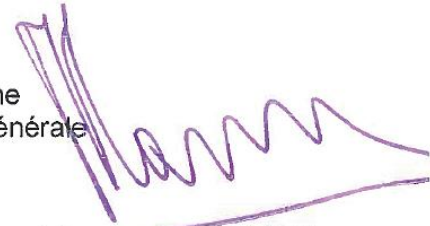
Frais labo (mention facultative)	960993	129455
Frais polyclinique (mention facultative)	960094	129477
Congé non-payé	791490	129499

Le montant de ces codes sont toujours égaux à 0.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O.

Alice Baudine
Administratrice générale



Marius HANON
Inspecteur général